



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 5 juillet 2023

Le préfet de la Vienne prolonge les deux arrêtés pour se prémunir de tout risque à l'ordre public, jusqu'au vendredi 15 juillet 2023 à 9 h.

À la suite des violences urbaines qui ont touché les villes de Poitiers et de Châtelleraut depuis le 29 juin dernier, et donné lieu à des violences caractérisées envers les forces de l'ordre, des incendies de commerces et de bâtiments publics, ainsi qu'un nombre considérable de dégradations, et afin d'éviter tout risque de nouveaux troubles à l'ordre public, le préfet de la Vienne a prolongé les arrêtés suivants :

- arrêté portant **interdiction d'achat, de vente, de cession, d'utilisation, de port et de transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;**
- arrêté portant **interdiction de port et de transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination, d'acides et carburants.**

Ces arrêtés sont en vigueur du mercredi 5 juillet à 8 h au vendredi 15 juillet 2023 à 9 h sur l'ensemble du territoire de la Vienne.

